

Beauvais-Tillé

Contacts

Aéroport de Beauvais-Tillé
CCI de l'Oise
Pont de Paris -BP 60250
60 002 Beauvais Cedex
Tél : 03 44 79 80 81
Fax : 03 44 48 47 19
<http://www.aeroportbeauvais.com>

L'Autorité a des compétences élargies sur les dix plus grands aéroports français qui entrent dans la catégorie définie par l'article 1609 quater vices A du code général des impôts. Beauvais-Tillé, eu égard à un trafic oscillant entre 750 et 4 100 mouvements totaux annuels n'en fait pas partie. En revanche, il est régi par un arrêté d'exploitation qui permet à l'ACNUSA, sur proposition de la CNPN, de prononcer des amendes en cas de non-respect. A ce titre, Beauvais-Tillé figure dans la rubrique "sanctions".

Mesures actuelles de lutte contre les nuisances sonores

Texte de référence :

Arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise).

Signalétique

Dispositif actuel des pistes :

Longueur	Largeur	Orientation
2 430 m	45 m	18/31
1 105m	40 m	05/23
865 m	50 m	13/31